



France Jamet

Conseillère régionale

Présidente du Groupe FN/RBM

SEANCE PLENIERE DU 15 AVRIL 2016

Amendement déposé par le groupe FN / RBM et présenté par France Jamet

Rapport N°2016/AP-AVR/01

PROCESSUS DE DETERMINATION DU NOM DE LA REGION

AMENDEMENT

L'ARTICLE 2 est modifié comme suit :

« *Que cette liste sera composée par ordre alphabétique, des noms suivants :*

- *Languedoc*
- *Languedoc – Roussillon*
- *Languedoc – Pyrénées*
- *Occitanie*
- *Pyrénées – Méditerranée »*

Exposé des motifs :

L'ensemble des terroirs constitués par la nouvelle région est de langue d'oc à l'exception de la majeure partie des Pyrénées-Orientales.

Afin que nos concitoyens des Pyrénées-Orientales se reconnaissent au sein de ce vaste ensemble régional uni autour de la langue d'oc, il semble judicieux d'ajouter le nom *Languedoc – Roussillon* à la liste soumise à la consultation de nos concitoyens en remplacement des termes *Occitanie - Pays Catalan* qui donnerait une portée régionaliste voire indépendantiste.